



Règlement intérieur du vide-Grenier de l'I.A.D.E.S. Le samedi 10 juin 2017

I.A.D.E.S : 11 rue de l'Ermitage 91410 DOURDAN tél : 01 64 59 30 66-Contact : siege@iades.fr

Pour être enregistrée et validée, la demande d'inscription des exposants doit être impérativement complète (dans le cas contraire la réservation sera considérée comme nulle). Elle se présente sous forme d'une attestation-inscription, dont les deux parties doivent être complétées et renvoyées à l'IADES **au plus tard le 2 juin 2017**, et accompagnée de la copie de la pièce d'identité de l'exposant.

Le récépissé du bulletin d'inscription sera adressé à l'exposant avant la manifestation et lui indiquera son numéro d'emplacement.

Nombre d'exposants prévus : 100 environ

La clôture des inscriptions est fixée au 2 juin 2017.

Articles du règlement

1. L'accueil des exposants sera assuré sur le lieu indiqué, la présentation est obligatoire avant toute installation.
2. L'installation des stands est possible à partir de 8h00, plus aucune circulation de véhicule à l'intérieur du site ne sera autorisé après 9H00. Le vide-grenier sera ouvert au public de 10H00 à 18H00
3. Tout stand ou emplacement non occupé pourra être attribué après 9H00 par les organisateurs à une tierce personne
4. La vente d'armes, d'alcool, d'animaux, ou de contrefaçons est strictement interdite
5. Seuls des objets personnels sont autorisés à la vente
6. Pour des impératifs d'organisation, les organisateurs gardent le libre choix de l'attribution des emplacements
7. Conformément à la loi, la liste des exposants est établie et laissée à disposition de la gendarmerie, pendant toute la durée de l'événement, puis transmise en mairie dans les huit jours qui suivent.
8. Les emplacements doivent rester vides de toute marchandise non vendue lors du départ de l'exposant
9. La participation à cette manifestation implique l'acceptation du présent règlement.